

**15 mai ► 15 décembre\***

\*avec interruption au mois d'août

// Octobre 2013 • N°48

# CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



## La FDSEA 52

La FDSEA 52 défend les intérêts matériels et moraux des agriculteurs.

60 % des exploitants haut-marnais adhèrent et renouvellent leur confiance en payant une cotisation à la FDSEA 52 dont le fonctionnement repose sur des principes démocratiques imposés par des règles statutaires scrupuleusement respectées.

Cette représentativité donne une crédibilité qui mérite d'être prise en considération par les décideurs.

La FDSEA 52 entend transcrire les inquiétudes et les attentes du monde agricole et plus particulièrement celle des chefs d'exploitation haut marnais.

La FDSEA 52 n'entend cependant pas se substituer à l'avis du citoyen-agriculteur qui peut exprimer des positionnements « politiques » divers sur ce projet de stockage.

### contact //

FDSEA 52

#### Adresse

BP 82129 – 26 av du 109<sup>e</sup> R.I.  
52905 CHAUMONT Cedex 9

Tél. 03 25 35 03 70

Fax 03 25 35 03 74



Cigéo est un projet perturbant au niveau du foncier. C'est un concurrent direct aux agriculteurs qui avaient des projets d'extension ou d'installation.

Cette gêne doit être la moins dommageable possible et rester limitée dans l'espace. Cigéo peut aussi impacter négativement l'image des produits agricoles locaux.

### // Prendre en compte l'ensemble du projet avec les infrastructures et les installations connexes.

Le projet de stockage par lui-même est déjà gros consommateur d'espaces agricoles. Son ampleur est accrue par les infrastructures et activités économiques qui viendront se greffer à proximité de l'emprise. Pour les agriculteurs, il n'y a pas de différence quant à la destination du foncier urbanisé. Il faut par ailleurs absolument éviter les compensations écologiques qui auraient pour effet de stériliser davantage de surface agricole. ■

### // Assurer une politique transparente de l'acquisition de foncier

Le foncier est une denrée non renouvelable et indispensable à l'activité agricole. Le marché a toujours été très étroit et il se tend chaque année. Ainsi, dans le nord du département le prix moyen des terres a augmenté de 16% en 2012 et le projet Cigéo a très certainement contribué à cette hausse, qui est une des plus élevée de France. (cf JO du 7sept 2013).

Les besoins de surfaces agricoles n'ont jamais été clairement annoncés par l'Andra. Ce manque de transparence fait le lit de la rumeur et de la surenchère. Il est impératif que l'ensemble du projet fasse l'objet d'une communication fiable et précise sur la consommation d'espace, avec une projection d'une centaine d'années puisque telle est la durée d'activité envisagée. Il est bien entendu concevable que le taux de fiabilité puisse diminuer en fonction de la durée de la projection ; il est aussi concevable qu'il y ait plusieurs hypothèses de travail selon l'évolution du site en tenant compte, par exemple, des progrès scientifiques faits en matière de réversibilité. Mais il n'est pas concevable qu'il n'y ait aucune programmation. Les besoins de plusieurs

dizaines (voire centaines) de km<sup>2</sup> évoqués dans un article publié dans la presse locale (JHM du 6 octobre 2013) ne sont pas de nature à apaiser les craintes du monde agricole.

La transparence passe aussi par une communication univoque des différents acteurs. La SAFER nous paraît être l'intermédiaire privilégié en raison de sa composition et de son fonctionnement démocratique. En effet, les différentes collectivités et organisations professionnelles agricoles représentatives siègent à cet organisme.

Plus précisément, il n'est pas acceptable qu'il y ait d'autres « démarcheurs » sur le terrain. ■

## // Limiter et compenser les impacts

La profession a fait le choix de la mutualisation du prélèvement au niveau départemental, voire interdépartemental avec la Meuse. Les échanges multilatéraux permettent des restructurations d'exploitation. Il faut poursuivre dans cette voie en prenant en compte l'âge des agriculteurs et le devenir des fermes.

Les emprises foncières devront suivre l'extension du projet sans anticipation exagérée qui entraînerait des friches temporaires comme on le voit malheureusement dans de trop nombreuses zones industrielles.

Par ailleurs, les terres situées en surface même du site de stockage doivent pouvoir être exploitées par les agriculteurs locaux sans servitude exagérée. Là encore, les mises à disposition temporaires éventuelles seront gérées par la SAFER.

Les indemnités compensatrices doivent rester dans le cadre des barèmes négociés avec la profession agricole. Il en va ainsi des pertes d'exploitation et de jouissance.

Néanmoins, force est de constater que ce projet a déclenché un grand volume de transactions sur la base de prix élevés. Les incidences seront négatives sur les transmissions gratuites des terres, qui constituent l'essentiel des transferts de propriétés. Il est dès lors nécessaire d'exclure ces ventes des références fiscales.

### • Préserver l'image des produits locaux :

La radioactivité déclenche une large polémique dans laquelle l'expertise scientifique n'est pas toujours au cœur du débat. L'irrationnel s'impose quelquefois. Des phobies peuvent émerger et affecter les filières locales. La zone rapprochée peut ainsi devenir un désert économique et l'impact peut être ressenti sur l'ensemble du département.

Cigéo doit déployer des moyens pour accompagner les exploitations et leurs partenaires d'aval dans leurs efforts qualitatifs de tous ordres (sanitaire, environnemental, terroir, AOC, etc...).

### • Accompagner économiquement un secteur agricole dynamique :

Le projet Cigéo génère des retombées fiscales dans des proportions comparables à celle d'une centrale nucléaire. Cette contribution n'a rien d'excessif et il serait logique que le secteur économique local le plus impacté, à savoir l'agriculture, soit mieux reconnu et considéré dans la distribution des crédits émanant de cette fiscalité.

Les projets de biomasse, de modernisation des bâtiments d'élevage, d'accompagnement de pratiques culturales innovantes voire de ré-intensification par le biais d'ateliers hors sol, doivent être pris en considération. De même, que tous les projets d'installation qui participent au maintien d'un tissu économique vivant. ■

# C O N C L U S I O N

En conclusion, la prise en compte des attentes du monde agricole par zone **concentrique progressive** est la condition d'une implantation paisible et durable du complexe industriel Cigéo et des activités connexes

